



Règlement du jeu-concours – Bleezomètre comptabilité associative

1. Organisateur

La société **Bleez**, dont le siège social est situé 162 avenue des Français Libres, 53000 Laval, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, dans le cadre de la participation à son enquête intitulée « *Bleezomètre associatif* ».

2. Objet du concours

Le présent jeu-concours vise à encourager la participation des associations à l'enquête. Un tirage au sort permettra de désigner **une association gagnante**.

3. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute association loi 1901 domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse) ayant :

1. **Répondu intégralement à l'enquête Bleezomètre associatif,**
2. **Participé en son nom**, par l'intermédiaire d'un représentant autorisé (membre du bureau ou salarié de l'association),
3. **Une seule participation par association** (même nom, même SIREN ou même adresse postale).

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

4. Modalités de participation

Pour participer, l'association doit compléter l'enquête en ligne entre le **13 novembre 2025** et le **11 janvier 2025 à 23h59**, fournir des informations exactes et complètes dans le questionnaire et indiquer un email de contact valide. Toute réponse incomplète, erronée ou multiple pourra entraîner la disqualification.

5. Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué par Bleez le **12 janvier 2025**, parmi toutes les associations ayant validé leur participation. Un seul gagnant sera désigné.

6. Dotation

L'association gagnante recevra : **une carte cadeau multi enseigne d'une valeur de 50 €**. La dotation sera **adressée directement à l'association**, au nom de l'association telle que renseignée dans le questionnaire et ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en argent ou une autre dotation. Bleez se réserve le droit de remplacer la dotation par un lot équivalent en cas d'imprévu.

7. Communication avec le gagnant

Le gagnant sera contacté à l'adresse e-mail indiquée lors de la participation. Sans réponse de l'association dans un délai de **15 jours**, Bleez se réserve le droit d'attribuer le lot à une autre association tirée au sort.

8. Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du concours sont traitées par Bleez uniquement pour gérer les participations, contacter le gagnant, envoyer la dotation. Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression...) sur simple demande en remplissant le formulaire disponible à l'adresse : <https://share-eu1.hsforms.com/1iDPINFLISuuphZO9mhDfug2dwki7>. Aucune donnée ne sera vendue ou transférée à des tiers hors nécessité du concours.

9. Responsabilité

Bleez ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique empêchant une participation, problème d'acheminement électronique ou erreurs dans les informations transmises par les participants.

10. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.